

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005146

Rapport n°7.5 - Marché de prestations de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle pour 2020 et 2021 - Autorisation de signature du marché

Marché de prestations de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle pour 2020 et 2021 - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Gestion base de loisirs Osselle »	Montant prévu au BP ou budget 2020 et PPIF : 330 000 € Montant de l'opération : 324 325 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole (GBM) a repris en compétence la base d'Osselle (plage et camping) en 2017. Suite à la reprise en gestion directe fin 2018 et des travaux de sécurisation et optimisation conduits sur le site, GBM a conclu sur la saison 2019 un premier marché de gestion de cette base. Fort de cette première année de recul, GBM a souhaité renouveler ce mode de gestion pour les années 2020 et 2021, période de transition avant le projet futur de reconfiguration de la base. Une procédure de mise en concurrence a été lancée pour une prestation de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle pour les saisons 2020 et 2021. Lors de sa séance du 9 janvier 2020, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à Profession Sport 25. Ce rapport vise, à présent, à autoriser le président, ou son représentant, à signer ce marché.

I. Contexte

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (CUGBM) a repris en compétence la base de loisirs d'Osselle en avril 2017.

La CUGBM envisage de développer sur ce site une base de loisirs d'envergure d'agglomération permettant de répondre à différents besoins et publics :

- une base de loisirs et de détente pour les habitants du Grand Besançon Métropole,
- un site également à vocation touristique avec la présence d'un camping de 42 emplacements.

Le positionnement global de cette base de loisirs souhaitée par les élus, se décline ainsi : « Les lacs d'Osselle, la base nature du Grand Besançon Métropole pour s'amuser, découvrir et se ressourcer ».

Ce projet nécessite une reconfiguration complète du site avec notamment la reconstruction des bâtiments d'accueil et le développement des activités proposées. L'optique est d'en faire un site fonctionnant toute l'année. Ces évolutions nécessitant l'obtention préalable d'autorisations réglementaires, ainsi que des acquisitions foncières, elles ne peuvent s'envisager avant au minimum la saison 2022.

Toutefois, une première phase de travaux, de mise en sécurité du site et d'optimisation des équipements existants, a été réalisée en 2018/2019, et la réouverture du site a pu être effectuée pour la saison 2019 dans le cadre d'un premier marché de gestion prenant fin le 31 décembre 2019.

Fort de cette première année de recul, le Grand Besançon Métropole a souhaité renouveler ce mode de gestion pour les années 2020 et 2021.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée avec pour objet une mission de prestation de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle pour les saisons 2020 et 2021.

II. Objet du marché

Les principales missions confiées portent sur les fonctions suivantes :

- l'accueil et l'information du public (de la plage et du camping),
- la tenue de la régie de recettes pour ces deux activités,
- la surveillance de la baignade,
- la sécurité sur le site, astreinte 24h/24 biens et personnes,
- le nettoyage du site, l'entretien et la maintenance du site et des équipements dans l'enceinte clôturée,
- l'offre d'activités (location pédalos, paddle...) et une offre boissons/petite restauration,
- la prise en charge de la collecte des déchets et du tri et des frais de téléphone/internet,
- la contribution aux événementiels initiés ou soutenus par GBM et autorisés sur site,
- la coordination des différents acteurs intervenant sur le site en lien étroit avec GBM.

GBM a prévu une ouverture tous les jours de juillet et août et les week-ends à compter de fin mai/début juin. Le camping étant lui ouvert de juin à fin août.

Le marché comporte une tranche ferme prenant en compte les périodes d'ouverture indiquées ci-dessus et 2 tranches optionnelles portant sur l'ouverture du camping sur des périodes supplémentaires (mai et septembre en 2020, et mai en 2021) compatibles avec le calendrier prévisionnel des travaux sur le site envisagé à l'heure actuelle.

III. Procédure de passation

La procédure retenue a été l'appel d'offres ouvert.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Grand Besançon Métropole le 04/11/2019, au BOAMP le 02/11/2019 et au JOUE le 05/11/2019.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 09/01/2020 a attribué le marché à Profession Sport 25, déclarée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

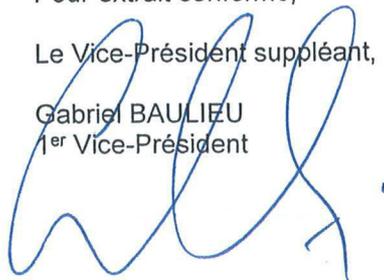
Le montant de l'offre retenue s'élève à 288 024.08 € HT pour la tranche ferme, 24 201.20 € HT pour la tranche optionnelle 1 et à 12 100.18 € HT pour la tranche optionnelle 2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché de prestation de gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle avec Profession Sport 25 pour un montant de 324 325, 46 € HT, toutes tranches confondues.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0